



Lwowska Narodowa Naukowa Biblioteka Ukrainy im. W. Stefanyka.

Odział Rękopisów

Zespół (fond) 44

ARCHIWUM HERMANA DIAMANDA

10. Raport Komitetu Wykonawczego [...] Biura Socjalistycznego (42)

cz.4



STRONY NIEZAPISANE NIE ZOSTAŁY ZDIGITALIZOWANE

96

IV

Відділ рукописів
Дед 10/12

Ранорі виконавчого Комітету
Тисернау. Соціаліст. Бюро

Брюссель, 1909
Машиннопис, м. фр.

42 арк.



RAPPORT DU COMITE EXECUTIF DU BUREAU SOCIALISTE INTERNATIONAL SUR
LES DISSIDENTS DES SOCIALISTES HOLLANDAIS ET LES NEGOCIATIONS ENTRE-
PRISES POUR METTRE FIN AU CONFLIT.

Toute la socialdémocratie internationale a suivi, parfois avec intérêt, souvent avec anxiété, les polémiques ardentes qui depuis plusieurs années ont mis aux prises en Hollande des camarades qui se réclamaient de tendances diverses en matière de programme et de tactique socialistes.

Nous disons avec intérêt, parce que la discussion était parfois remarquable par la richesse des matériaux que l'on invoquait de part et d'autre. Nous disons avec anxiété, parce que, dans ces derniers temps surtout, l'on avait une tendance à passer du débat théorique à l'attaque personnelle et à céder au tempérament de l'ambiance calviniste, fort enclin à l'épluchement de textes et allant parfois jusqu'au byzantinisme verbal. Et, quand on songe que le parti ne comptait pas plus de 10.000 membres et que les groupements syndicaux ne comprenaient pas 40.000 travailleurs, on pouvait se dire qu'il aurait mieux valu consacrer tous ces efforts à l'organisation ouvrière au lieu de les gaspiller trop souvent à des discussions, rappelant les anciennes disputes théologiques.

Nous n'entendons pas rechercher ici qui a commencé, - qui avait raison et qui avait tort. Ce n'est pas là notre mission. Il nous suffit de caractériser la situation pour démontrer dès maintenant

que la classe ouvrière hollandaise n'est pas trop puissante pour se payer le luxe de mettre en lutte deux partis rivaux.

&

Il avait été constaté au Congrès d'Utrecht en 1906, qu'il existait deux courants au sein du parti, dont l'un attachait plus d'importance à la propagande de la théorie et des principes, tandis que l'autre entendait se consacrer davantage au travail pratique.

Ses conceptions diverses suggèrent fatalement des vues particulières sur les événements du jour, mais l'intérêt du parti exige que ces deux éléments doivent être considérés comme ayant une valeur identique et qu'ils ont l'obligation de coopérer à la même œuvre, en bonne entente et parfaite harmonie.

Le Congrès vota à l'unanimité une résolution rédigé en ce sens.

Une deuxième résolution, qui se rattachait à la première, contenait un blâme à l'adresse du groupe qui se nommait "marxiste", parce que de l'avis du Congrès, il s'était rendu coupable du fait que systématiquement, il avait accusé certains camarades de négliger la défense des principes, d'être atteints de la maladie revisionniste, de pratiquer un socialisme de nature inférieure.

Cette résolution avait été acceptée à la majorité des deux tiers des voix.

Au Congrès suivant, à Harlem, en 1907, on accepta à l'unanimité une résolution qui reconnaissait la liberté de la critique comme un

droit inaliénable de tout membre du parti, mais l'on enjoignait aux camarades d'éviter dans leur critique éventuelle l'inutile amertume, dans le but de sauvegarder l'intérêt supérieur du parti. (1)

Les représentants de toutes les nuances semblaient avoir compris cette vérité, car le Congrès de Harlem paraissait avoir rétabli la paix entre ceux qui s'étaient divisés, sur la manière de traiter la question agraire, de résoudre le problème scolaire, d'apprécier les événements qui ont caractérisé la grande grève de 1903, d'interpréter la tactique des organes dirigeants du Parti. Les représentants des diverses tendances avaient reconnu leur mutuelle loyauté, et il semblait donc que l'on avait jeté le voile de l'oubli sur les anciens dissentiments. (2)

Le président du Congrès déclara que les délégués s'en retourneraient satisfaits chez eux, et il fit un appel cordial à l'entente fraternelle de tous les camarades, désireux d'accroître au sein du parti les sentiments d'unité, de confiance et d'énergie.

C'est alors que les citoyens Ceton, v. Ravesteyn et Wijnkoop lancèrent, le 19 octobre 1907, un hebdomadaire: "De Tribune" dont le but

(1) Voir la circulaire du Comité Central du S.D.A.P., en date du 30 décembre 1908, publiée par le "Volk" du 5 janvier 1909.

Les abréviations S.D.A.P. (Social-Demokratische Arbeiders-Partij) désignent le Parti fondé en 1894; S.D.P. (Social-Demokratische Partij) désignent le parti nouveau créé en 1909.

(2) Lire à ce sujet, notamment, les déclarations de Troelstra et de Van der Goes, compte rendu officiel, pages 36 et 37.

était, disait-on, d'accentuer la propagande marxiste au sein de la classe ouvrière, la revue "De Nieuwe Tijd" n'ayant pas atteint les couches profondes du prolétariat. Immédiatement, les organes officiels se plainquirent de ce que l'on eut créé un journal à côté du parti et ils déclarèrent que cette publication était une faute au point de vue de l'organisation ouvrière. Peu à peu, les discussions s'envenimèrent de nouveau et dégénérent en attaques, dépassent les bornes d'une polémique de bon ton. Au témoignage de Troelstra (3) les torts étaient même mutuels. Mais les "Tribunistes" en étaient arrivés à constituer un parti au sein du parti, comme le fit déjà remarquer à Arnhem en 1908 (4) ^{le secrétaire du parti} Herman ~~Ho-ter~~, et comme le reconnut plus tard le ~~secrétaire du parti~~, Van Kuyk-^{Herman} ~~Ho-ter~~. On reprochait au journal "De Tribune" d'être devenu un organe de personnes luttant contre le Comité directeur, contre le groupe parlementaire, contre les journaux officiels. En tout cas, il en était résulté un état d'esprit tel que les membres d'un même parti se regardaient comme des ennemis. Des articles d'une violence extrême, visant l'attitude du groupe parlementaire dans l'interpellation de Troelstra sur la crise et le chômage, articles dont le ton choqua certains Marxistes eux-mêmes (5) fit déborder la coupe.

Le Comité Central tout entier était d'accord pour dire que les résolutions d'Utrecht et de Harlem avaient été transgressées par

(3) Compte rendu Deventer, page 9.

(4) Voir compte rendu, page 13.

(5) Voir à ce sujet le discours de Mme Roland Holst, compte rendu de Deventer, page 12.

les rédacteurs de la "Tribune". Il avait laissé faire pendant longtemps, par respect pour la longanimité traditionnelle, en honneur dans le Parti, mais dans sa réunion du 5 décembre 1908, il décida d'intervenir et de mettre les coupables en mesure de modifier leur manière d'agir et de cesser leurs attaques. S'ils refusaient, la conséquence était que le Comité Central devrait examiner l'éventualité de convoquer un congrès extraordinaire dont l'ordre du jour serait consacré à la radiation des rédacteurs de la "Tribune".

Il était du devoir du Comité Central de convoquer les camarades visés. Ce fait ne s'était jamais présenté. Le Comité Central décida pour la première fois d'agir contre des membres, en vertu de la résolution sus-dite, mais cette invitation à comparaître souleva néanmoins des critiques. Certains camarades semblaient plutôt d'avis que le Comité Central devait procéder immédiatement à la radiation, sans même mettre en garde préalablement les personnes visées. Mais le Comité Central n'accepta pas cette thèse. Il croyait devoir faire un effort pour mettre à la raison les inculpés en leur montrant les conséquences nécessaires de leurs actes. Il pensait qu'il aurait agi contrairement à l'esprit des résolutions des congrès, s'il s'était comporté autrement. Mais, d'autre part, l'invitation à comparaître avait également des conséquences qu'il fallait envisager. Si les rédacteurs de la "Tribune" refusaient de modifier leur attitude, un congrès extraordinaire devenait nécessaire. Mais, s'ils acceptaient le rappel à l'ordre, s'ils promettaient de s'en

tenir à l'avenir aux résolutions des congrès, il s'ensuivait que l'on n'irait pas dans la voie de la radiation.

Cette dernière éventualité se produisit.

Une réunion eut lieu le 12 décembre 1908 et les rédacteurs de la "Tribune" déposèrent en mains du secrétaire, à la date du 19 décembre, la déclaration définitive suivante:

"En ce qui concerne (ce que le Comité Central appelle) nos attaques contre les journaux et les membres du Parti, -sans parler de la question de savoir si dans le passé ces attaques ont eu lieu ou quand elle se sont produites, - nous donnons volontiers l'assurance au Comité Central qu'en notre qualité de bons membres du Parti et d'ailleurs en conformité avec la première déclaration déjà faite par notre rédaction dans la "Tribune", nous saurons nous abstenir à l'avenir et surtout pendant les élections prochaines, d'attaquer les journaux et les membres du Parti dans l'hypothèse où le Comité Central puisse prévenir et faire cesser également toute action dirigée contre nous d'une manière extra-statutaire et personnelle." (6)

La majorité du Comité Central se contenta de cette déclaration.

La minorité du Comité Central, composée des citoyens Schaper et Helsdingen, était d'avis que la radiation s'imposait immédiatement, qu'il fallait convoquer un congrès extraordinaire, que l'invitation à comparaître constituait une véritable diminution du Parti. Ils déclarèrent qu'ils ne pourraient souscrire aux décisions de la majorité du Comité Central et ils envoyèrent leur démission. La majorité aurait pu simplement en prendre acte, mais il voulait savoir si les membres du parti se ralliaient à sa manière de voir ou bien s'ils étaient de l'avis

(6) Voir circulaire sus-dite.

de la minorité. C'est pourquoi le Comité Central, en sa séance du 27 décembre, décida de faire usage de l'article 10 des statuts et de procéder d'urgence à un referendum sur la question suivante:

"Le Parti veut-il que le Comité Central convoque un Congrès extraordinaire, oui ou non?"

Si la réponse était affirmative, la convocation du Congrès aurait lieu immédiatement. Si la réponse était négative, on se contenterait de remplacer les démissionnaires.

Les "marxistes" étaient d'accord avec la majorité du Comité Central pour recommander un vote négatif, mais le referendum se déclara en faveur de la convocation d'un congrès extraordinaire par 3268 voix contre 1719 et 577 bulletins blancs ou nuls. Il réélut comme membres du Comité Central Schaper et Helldingen, respectivement, par 3447 et 3416 voix sur 5259 bulletins valables. Le résultat de ce scrutin disait clairement que le parti n'entendait pas se contenter d'une simple déclaration et le Comité Central décida aussitôt de convoquer un congrès à Deventer, à la date du 14 février. Pour préparer le débat, il convoqua à la date du premier février une réunion à Amsterdam, comprenant outre les membres du Comité Central, les membres du groupe parlementaire, les rédacteurs du "Volk" et du "Nieuwe Tijd", les rédacteurs de quelques journaux de province et quelques militants. Les rédacteurs de la "Tribune" n'avaient pas été convoqués. L'assemblée fut d'accord pour recommander la résolution suivante:

" 1°. Le parti publiera un hebdomadaire sous la direction de Wibaut et de Roland Holst. Cet hebdomadaire sera rattaché au "Volk" comme supplément, et les rédacteurs assumeront leurs fonctions en se mettant régulièrement d'accord avec la rédaction du Volk. Par contre, ils auront également le droit de s'immiscer dans la direction à donner au quotidien, dans le but de constituer un tout harmonique.

2°. Le Congrès doit déclarer d'une façon précise que l'acceptation de la première résolution entraîne la suppression de la "Tribune".

3°. Si les rédacteurs de la Tribune ne veulent pas renoncer à leur organe, le Congrès doit déclarer que ces citoyens ont perdu leur qualité de membre du parti."

On sait ce qui arriva à l'éventer. Le débat fut mouvementé.

La création d'un nouvel hebdomadaire fut votée à l'unanimité de toutes les sections du Parti, moins 4.

La suppression de la "Tribune" fut votée par toutes les sections du Parti à l'exception de 9.

Enfin, comme les rédacteurs de la "Tribune" déclarèrent qu'ils n'entendaient pas se soumettre à la décision du Congrès, leur radiation fut prononcée, par appel nominal, par 209 voix contre 88 et 15 bulletins blancs.

La radiation des rédacteurs de la "Tribune", bien qu'elle fut conforme à la lettre et à l'esprit des statuts qui permettent l'expulsion lorsque la conduite du membre incriminé constituerait une nuisance pour le Parti, entraîna des discussions. Le citoyen Mendels, membre du Comité Central, apporta la discussion au congrès même. Des leaders de syndicats résilièrent leurs fonctions au sein du Parti tout en conservant leur qualité de membre. On prévoyait même la retraite d'autres marxistes, qui, pour conserver l'unité, avaient

accepté des fonctions nouvelles. On pouvait craindre que les querelles politiques produiraient à la longue des scissions syndicales. Des hommes, appartenant à toutes les tendances du Parti et exagérant peut-être le danger mais en tout cas, totalement désintéressés et n'ayant en vue que l'intérêt supérieur du prolétariat organisé, se rendirent à Bruxelles ou bien nous écrivirent pour prier le Comité Exécutif du Bureau Socialiste International d'intervenir et amener les rédacteurs de la "Tribune" à renoncer à leur refus de supprimer leur journal. Ils faisaient valoir notamment que ces camarades avaient de tout temps fortement accentué le caractère international des mouvements socialistes et qu'ils ne resteraient pas sourds à l'appel impartial, objectif et fraternel des camarades de l'étranger, chargés de conduire les affaires administratives de l'Internationale. Ils annonçaient qu'une réunion de Tribunistes en vue de la constitution d'un nouveau parti allait avoir lieu le 21 février, parti nouveau qui, ayant les mêmes bases théoriques, le même programme que le parti existant et ne différant de celui-ci que dans certaines nuances de tactique, ne pouvait avoir d'autre effet que de produire la confusion au sein du prolétariat et d'enrayer les progrès du socialisme.

Le Comité Exécutif du Bureau ne crut pas devoir refuser d'acquiescier à cette invitation pressante, de caractère purement officieux, et il chargea son secrétaire d'écrire aux tribunistes la lettre suivante:

Bruxelles, 18 février 1909.

A la rédaction de la "Tribune".
Amsterdam.

Chers citoyens,

Les membres de notre Comité ont pris connaissance des comptes rendus de la presse concernant le congrès extraordinaire du S.D.A.P. tenu à Deventer et prennent la liberté d'apporter une parole de calme et d'amitié dans le débat.

En 1904, le congrès international d'Amsterdam, vota une résolution qui prie notamment tous les partis et tous les membres des partis de faire tout leur possible pour réaliser et ne jamais briser l'unité du parti. Cette résolution a été signée de tous ceux dont la nuance de pensée répond à votre conception de théorie et de tactique et qui, - nous en sommes convaincus, - signeraient la présente lettre si nous avions l'occasion de la leur soumettre.

Il nous semble donc impossible que l'unité du parti soit menacée, précisément dans le pays où la dite résolution a été accueillie avec enthousiasme et où le mouvement ouvrier n'a pas trop de forces pour remporter des victoires durables sur l'ennemi capitaliste.

Nous en appelons donc à vos convictions socialistes pour que les camarades du Parti Ouvrier Social-Démocrate de Neerlande ne donnent pas à l'Internationale le spectacle d'un morcellement dangereux, inutile et déplorable, lorsque ce parti vous offre à tous la possibilité de continuer votre propagande dans un organe dirigé par deux membres

du parti, qui se sont toujours placés à votre propre point de vue. Nous pensons que vous êtes de trop bons membres du parti pour oublier qu'un parti a besoin d'unité et de discipline et c'est pourquoi nous espérons qu'une décision, concordant avec la résolution internationale d'Amsterdam, sera prise à votre réunion du dimanche prochain.

Agréez, chers citoyens, l'expression de nos sentiments fraternels.

Le secrétaire,
Cam. Huysmans.

Quelques jours plus tard, nous reçûmes la réponse suivante:

Amsterdam, le 22 février 1909.

Au Bureau Socialiste International.
Adresse: C. Huysmans, Bruxelles.

Chers citoyens,

Notre réunion de dimanche, 21 février, à laquelle assistaient environ 250 camarades du parti venus de tous les points du pays, a décidé que si le referendum du Parti maintenait les résolutions du Congrès de Deventer, ils créeraient un nouveau parti à côté du S.D.A.P. Cette décision a été prise à l'unanimité contre 3 voix et 7 bulletins blancs après que lecture eut été donnée du contenu de votre lettre.

Un comité provisoire a été élu et celui-ci a pour tâche de présenter à la prochaine réunion constitutive un projet de programme, des statuts, etc.

Au nom de ce comité provisoire et avec mandat de l'assemblée sus-désignée, je vous informe par la présente, que nous sommes tout prêts à développer, motiver et justifier devant vous la décision prise. Mais, comme seuls des délégués du S.D.A.P. ont le droit de siéger dans votre Bureau, nous croyons devoir poser comme condition, que, lorsqu'on discutera cette question, 2 ou 3 délégués du nouveau parti puissent également être présents. Vous nous accorderez sans doute que notre demande est parfaitement justifiée si l'on veut considérer l'affaire sous ses deux aspects.

Le secrétariat du comité provisoire est établi chez le citoyen J.C. Ceton, Wijttenbachstraat, 13, à Amsterdam, et nous vous prions de vouloir bien vous y adresser.

Au nom du Comité provisoire,

J.C. Ceton, secrétaire.

On remarquera sans peine que cette lettre n'était pas une réponse. Nous avons demandé aux Tribunistes de s'inspirer de l'exemple de leurs amis Wibaut et Roland Holst. Ils nous répondaient: "Nous voudrions bien nous expliquer." Le Comité Exécutif hésita avant de donner suite à pareille procédure. Il était d'avis qu'il ne lui appartenait pas de trancher le conflit, avant d'y être invité par les deux parties, et de dire qui avait eu raison et qui avait eu tort. L'assemblée plénière du Bureau lui semblait seule compétente pour émettre un avis officiel sur le fond du débat. D'autre part, il avait des doutes sur l'utilité d'une intervention, même officieuse, et sur la possibilité d'aboutir. C'est pourquoi il décida de consulter les deux membres du parti, qui avaient été chargés par le Congrès de Deventer de rédiger l'hebdomadaire marxiste et, par scrupule de loyauté élémentaire, il mit le Comité Central du Parti hollandais au courant de l'échange des correspondances.

Nous reçûmes des camarades Wibaut et Roland Holst une lettre datée du 28 février, nous priant instamment de prendre en considération favorable la demande de Ceton et de ses amis tendante à "expliquer, modifier et justifier" leur décision du 21 février.

Mais, dans ces conditions, il nous apparaissait qu'il ne suffisait pas d'entendre des explications. Le Comité Exécutif croyait qu'il devait alors dire également son avis à titre officieux et ce, pour amener, si possible une entente. C'est pourquoi il répondit à la

demande de Ceton par la lettre suivante, qui élargissait l'objet de l'entrevue:

3 mars 1909.

Au citoyen Ceton,
13, Wijttenbachstraat.
Amsterdam.

Cher citoyen,

En réponse à votre lettre du 22-I-09, je vous informe, au nom du Comité exécutif du Bureau Socialiste International, qu'avant de procéder à la création d'un 2^e parti socialiste en Neerlande, nous voudrions nous entretenir sérieusement avec vos délégués au sujet de la situation. Nous vous laissons le soin de fixer la date de cette rencontre à Bruxelles, mais il serait préférable de nous réunir après 5 heures du soir à la Maison du Peuple, ici, parce que 3 de nos membres siègent à la Chambre.

Dans l'espoir que cette réunion porte les meilleurs fruits et que la conjoncture reste en état pour le moment, nous vous saluons fraternellement.

Le secrétaire,
C. Huysmans.

Le secrétaire du Bureau écrivit le même jour au Comité Central du Parti (S.D.A.P) la lettre suivante, dont on comprendra la portée pratique, dans l'hypothèse où des négociations devenaient possibles:

3 mars 1909.

J.G. Van Kuykhof.
16, Degenestetstraat,
Amsterdam.
(Pour la direction du Parti)

Chers citoyens,

Comme nous vous l'avons écrit il y a quelques jours, notre comité s'est efforcé de conserver l'unité du Parti sur la base des résolutions de vos congrès. Nous avons décidé de faire une nouvelle tentative pour prévenir la rupture menaçante et nous avons fait venir à Bruxelles les délégués du groupe de la "Tribune". Mais, pour que cette tentative ne soit pas au préalable rendue vaine, nous vous prions notamment de vouloir suspendre, jusqu'à la semaine prochaine, donc jusqu'à ce que vous ayez reçu notification de la conclusion à laquelle aboutira la réunion susdite, la publication du résultat du referendum, prescrit par votre dernier congrès.

Agréez, chers citoyens, l'expression de nos sentiments fraternels.

Le secrétaire,
Cam. Huysmans.

En date du 6 mars, nous reçûmes du groupe des rédacteurs de la "Tribune", la lettre suivante:

Amsterdam, 6 mars 1909.

Au Comité Exécutif du Bureau Socialiste International.

Chers camarades,

D'accord avec les délégués (Gorter et Wijnkoop) désignés à cet effet par notre Comité provisoire, je vous avise que ces camarades sont prêts à conférer avec votre comité, mercredi 10 mars, à 5 heures .

Veillez donc m'aviser par retour du courrier ou me télégraphier le lieu de la réunion.

Au nom du Comité provisoire:

J.C.Coton, secrétaire.
13, Wijttenbachstraat, Amsterdam.

Deux jours plus tard, le Comité Central du Parti S.D.A.P. nous écrivit ce qui suit, montrant par là que le désir de réaliser l'unité était également vivace du côté de la majorité:

Amsterdam, 8 mars 1909.

Au citoyen C. Huysmans.
Bruxelles.

Cher camarades

Par la présente, je vous avise au nom du Comité Central, que nous avons décidé de remettre à quelques jours la publication du résultat du referendum. Nous vous prions de nous aviser du résultat de votre réunion le plus tôt possible, mais au plus tard, vendredi prochain.

Salutations fraternelles.

p.o. J.G. Van Kuykhof.
M. Asson.

La réunion des délégués du Comité provisoire hollandais et des membres du Comité Exécutif du Bureau, eut lieu le mercredi 10 mars. Etaient présents: Vandervelde, Anseele et Huysmans pour le Bureau, Gorter et Wijnkoop pour le groupe hollandais.

Gorter et Wijnkoop expliquèrent successivement leur point de vue. Gorter fit plutôt l'historique des luttes entre ~~revisionnistes~~ et marxistes et il rappela les différends relatifs aux questions agraire, scolaire et autres. Wijnkoop s'attacha plutôt aux derniers incidents. Mais tous deux firent valoir que le S.D.A.P. avait preuve d'intolérance à l'égard des marxistes; que la liberté d'opinion était ~~vinculée~~ dans le parti; que les résolutions disciplinaires des congrès étaient toujours invoquées contre les marxistes, mais non contre les revisionnistes; que l'on avait enlevé notamment aux marxistes la rédaction de plusieurs journaux de province; qu'au fond la majorité craignait de voir les marxistes devenir majorité à leur tour; que le Parti avait repoussé deux propositions de compromis, l'une consistant à faire entrer Wibaut et Roland Holst dans la rédaction de la "Tribune", - l'autre ajournant la question d'une année pour permettre aux Tribunistes de constater par l'expérience si vraiment la liberté n'était pas entravée dans le nouvel organe; que d'ailleurs on n'avait pas créé le nouveau journal pour donner aux marxistes la liberté, mais tout simplement pour supprimer la "Tribune"; enfin, qu'ils ne demandaient qu'une seule chose: rentrer ou rester dans le parti à condition d'avoir un journal où ils pourraient dire poliment mais librement ce qu'ils croyaient juste et équitable.

Anseele expliqua au nom du Comité Exécutif qu'à cette série de griefs, le Parti pourrait peut-être en opposer d'autres; que pour un marxiste, il n'existe pas de liberté théorique, et qu'avant tout, son devoir est d'être un soldat de la cause prolétarienne et de respecter les résolutions internationales; il s'étonna que les Tribunistes n'eussent pas confiance dans la rédaction marxiste de la citoyenne Roland Holst et du camarade Wibaut; il ajouta qu'à son avis personnel, les Tribunistes auraient dû se rallier à la transaction acceptée par ces camarades qui sont aussi marxistes qu'eux-mêmes; il estimait que si les Tribunistes avaient réellement le désir de rentrer dans le parti à la condition qu'on sauvegardât explicitement leur liberté d'opinion, la cause de l'unité n'était pas perdue.

Après une assez longue discussion à laquelle prirent part tous les assistants, il résulta de l'échange de vues que l'on pourrait négocier une base d'entente sur les trois propositions suivantes :

- a) Maintien des résolutions de Deventer, relatives aux journaux.
- b) L'entrée des rédacteurs de la "Tribune" dans le nouveau journal hebdomadaire, la majorité restant acquise à la majorité du parti.
- c) Rappel du droit incontestable de toute fraction lésée d'aller en appel, après avoir épuisé toutes les instances, devant l'assemblée plénière du Bureau Socialiste International, considéré comme instance suprême.

Dans le commentaire fait par les membres du Bureau, il fut clairement indiqué qu'ils ne pourraient négocier que sur ces bases-là et qu'ils refusaient nettement de toucher aux résolutions des congrès, qui, pour les questions nationales, sont et doivent rester souverains.

Il allait de soi que si l'entente se faisait, les membres rayés seraient réadmis au sein du Parti, mais il ne fut pas un instant question, à aucun moment de l'entrevue, de prier le parti de retirer les résolutions de Deventer concernant les journaux. Si l'on avait seulement laissé entendre que ce désaveu était une condition sine qua non de l'entente, le Comité Exécutif se serait formellement refusé d'entamer des négociations.

Nous tenons à souligner particulièrement ce point qui explique notre attitude ultérieure.

Il fut entendu en présence des délégués hollandais que le secrétaire tiendrait note de cette formule rapidement esquissée. Le temps matériel manqua pour la rédiger définitivement, mais le secrétaire répéta, en consultant ses notes, devant les délégués hollandais, la triple base de la négociation éventuelle.

Là-dessus, la séance fut levée, après qu'il fut décidé que ce serait le secrétaire qui se rendrait en Hollande pour s'aboucher avec le Parti.

Les membres du Bureau décidèrent en outre qu'avant de partir, le secrétaire leur soumettrait le texte définitif de la formule qui serait présentée au Parti hollandais, mais il fut entendu également que si ces propositions pouvaient être améliorées, on serait très large au point de vue de la rédaction, dans l'intérêt des deux parties en cause.

La formule suivante fut transmise le lendemain aux membres du Comité Exécutif du Bureau et reçut leur approbation. Elle était libellée comme suit:

1°. Comme sanction du principe de la souveraineté du Parti, les rédacteurs de la "Tribune" prennent l'engagement d'exécuter immédiatement la résolution du Congrès de Deventer, relative à la suppression de la "Tribune".

2°. Mais comme témoignage de rapprochement, les trois rédacteurs du journal supprimé deviendront rédacteurs du nouvel hebdomadaire du Parti, à côté des rédacteurs déjà désignés, mais la majorité restera acquise au sein de cette rédaction, à la rédaction du "Volk" ou aux délégués du Comité Central du Parti.

3°. Enfin, il est rappelé à la minorité qu'elle a toujours le droit d'aller en appel devant le Bureau Socialiste International si des entraves étaient mises à la libre expression de son opinion, bien entendu, dans le cadre du programme et de la discipline du Parti et à condition que cette opinion soit exprimée d'une manière convenable."

Dans cette formule, la garantie la plus précieuse pour la minorité était le tertio, car il permettait de placer un conflit éventuel devant une juridiction dont l'impartialité ne peut être contestée. Et, ce qui prouve quelle valeur ce tertio avait aux yeux des délégués, c'est le doute émis par les citoyens Gorter et Wijnkoop concernant l'attitude que le Parti prendrait à l'égard de ce texte. Ils étaient d'avis que le Parti repousserait ce tertio.

Dans la nuit du mercredi, 10 mars, jour de l'entrevue à Bruxelles, le secrétaire du Bureau télégraphia au secrétaire du Parti, Van Kuykhof, et lui demanda quand et où il pourrait être reçu par le Comité Central du Parti. La réponse fut que le Comité Central se réunissait le lundi suivant. Deux jours après, le 12 mars, le Comité Exécutif apprit que les rédacteurs de la "Tribune" avaient convoqué

pour le 14 mars, un congrès à Amsterdam, pour constituer le nouveau Parti. Il télégraphia aussitôt au Comité provisoire de cette ville et le pria d'ajourner sa réunion dans l'intérêt des négociations. Wijnkoop et Gorter répondirent par téléphone que la convocation était lancée, qu'il était matériellement impossible de décommander la réunion, mais ils s'engageaient à ajourner les meetings et donnèrent l'assurance au Bureau qu'il ne serait prononcé aucune parole imprudente, pouvant nuire au rétablissement de l'unité. Ils déclarèrent en outre que l'assemblée serait informée des négociations et qu'il serait dit que si celles-ci pouvaient aboutir à un compromis acceptable, on serait heureux de maintenir l'unité. Il fut entendu, en outre, que les résolutions prises à cette assemblée ne seraient que provisoires et qu'elles ne seraient pas appliquées avant la fin des négociations.

Le 12 mars également, le secrétaire reçut un télégramme de Troelstra et Van Kol qui s'étonnaient que des négociations étaient menées directement entre le Bureau et le Parti, sans que les délégués au Bureau eussent connaissance de ces échanges de vues. Le secrétaire répondit télégraphiquement que son intention était justement de se rendre à La Haye pour exposer les rétroactes aux délégués du Bureau et il leur demanda où et quand ils pourraient les rencontrer. On lui donna rendez-vous le dimanche 14 mars à La Haye. A la date indiquée, le secrétaire se rendit donc à La Haye où il eut une entrevue avec Troelstra, -Van Kol étant retenu par suite d'une indisposition.

Il lui exposa ce qui s'était passé à Bruxelles et lui communiqua le projet d'entente. Le citoyen Troelstra se montra fort pessimiste et il retraça à son tour les luttes internes du Parti. Son avis était notamment que les rédacteurs de la "Tribune" étaient un élément de désorganisation et qu'ils n'avaient jamais voulu d'une collaboration fraternelle. Il estimait en outre, qu'il valait peut-être mieux laisser à ces camarades la liberté d'une action séparée et que le contact avec la réalité était seul capable d'amender leur manière d'agir. Il pensait enfin que même si la réconciliation se faisait actuellement, - à moins de changements imprévus, - elle ne durerait que ce que durent les roses, l'espace d'un matin.

L'impression du secrétaire était, en quittant le délégué du Bureau, que celui-ci se rallierait difficilement à la transaction de Bruxelles. A Amsterdam, dans la soirée du 14 mars, le secrétaire apprit une autre nouvelle qui l'obligea à modifier l'article 2 du projet d'entente dans un sens favorable aux rédacteurs de la "Tribune". Il apprit que contrairement à l'interprétation, donnée communément aux résolutions de Deventer, c'étaient les discours de Wibaut et de Roland Holst qui allaient en constituer l'interprétation réelle.

A Bruxelles, le Comité Exécutif interpréta la résolution a) de Deventer en ce sens que la rédaction du nouvel organe, composée de deux rédacteurs, constituait un tout avec la rédaction du "Volk", composée de six rédacteurs. C'était là également l'interprétation donnée à cette résolution par les délégués à Bruxelles, car ils ne firent

aucune observation de nature à faire croire qu'ils avaient compris cette résolution autrement. C'était même cette interprétation qui avait surtout justifié le tertio de la formule qui, comme nous l'avons déjà dit plus haut, constituait à nos yeux la garantie la plus précieuse pour la minorité.

Le secrétaire apprit donc que les citoyens Wibaut et Roland Holst tenaient à leur interprétation, formulée au Congrès de Doventer et qu'ils n'acceptaient la rédaction du nouvel hebdomadaire qu'à la condition de voir sanctionner cette interprétation par le Comité Central. Il apprit encore qu'ils avaient saisi de la question le Comité Central, pour le jour même où le secrétaire du Bureau serait reçu. Roland Holst et Wibaut voulaient que la rédaction du nouvel hebdomadaire fût autonome; que pour les questions fondamentales, l'entente n'étant pas toujours possible avec la majorité du "Volk", ils ne pouvaient admettre, - à moins de sacrifier complètement leur point de vue, - qu'une majorité revisionniste leur dictât leur ligne de conduite. Sur les questions secondaires, l'entente était toujours possible et même désirable, et ils l'acceptaient volontiers.

Cette interprétation, mieux encore que la formule de Bruxelles, donnait aux rédacteurs de la "Tribune" la garantie qu'ils réclamaient, dans l'hypothèse où le Comité Central s'y ralliait. En maintenant le tertio élaboré par le Comité Exécutif du Bureau, les marxistes obtenaient double satisfaction.

Le second de la formule du Comité Exécutif avait d'ailleurs un défaut récl. Il augmentait encore l'inconvénient d'une rédaction trop nombreuse, défaut qui nous avait déjà frappé en lisant le compte rendu de Deventer. L'interprétation Wibaut-Roland Holst, basée sur l'autonomie de la rédaction du nouvel hebdomadaire, rendait inutile l'adjonction de tous les rédacteurs de la "Tribune", et, pour faire oeuvre pratique, l'avant-projet d'arrangement déposé sur le bureau du Comité Central du Parti hollandais ne prévoyait que l'entrée d'un seul rédacteur de la "Tribune", les autres devenant collaborateurs, comme Gorter et Van der Goes. C'est dans ce sens que fut rédigé le second du projet et défendu à la réunion du Comité Central.

La réception faite par le Comité Central fut très cordiale. Le secrétaire du Bureau expliqua brièvement pour quelles raisons le Comité Exécutif avait cru devoir offrir officieusement son intervention. Il fit valoir en ordre principal deux arguments: le premier, c'était que si de la transaction offerte par le Bureau International était repoussée, d'autres marxistes pourraient en tirer argument pour justifier leur démission et sortir du parti, rendant ainsi la scission plus dangereuse encore. La seconde, c'est que le résultat du referendum venait d'être publié (1) et nous avaient appris que 26 % des membres avaient désapprouvé l'expulsion, pourcentage considérable qui devait faire

Pour. Contre bl. n. val.

(1.) Résultat du referendum:

a) Pour la création du nouvel hebdomadaire.	4730	415	246	68
b) Pour la suppression de la Tribune.	4346	773	276	79
c) Pour la radiation des rédact. de la Tribune	3712	1340	342	74

réfléchir les hommes responsables de la politique socialiste. A la fin de l'échange de vues, la majorité du Comité Central semblait favorable au principe d'une entente conciliatrice et il déclara prendre une sérieuse considération le projet qui lui était soumis. Mais avant de se prononcer, il exprima le désir de consulter les autres organes directeurs du parti, le groupe parlementaire et la rédaction du "Volk".

La réunion du Comité Central, du groupe parlementaire, et de la rédaction du "Volk" avec le secrétaire du Bureau eut lieu le mercredi 17 mars. La citoyenne Roland Holst était venue de Londres pour y assister et appuyer notre base de transaction. Comme le Comité Central s'était rallié le 15 mars, dans l'après-midi, à l'interprétation donnée par Roland Holst et Wibaut aux résolutions de Deventer (voir "Volk" du 16 mars) le secrétaire du Bureau n'avait qu'à insérer dans son texte cette approbation pour éviter toute contestation ultérieure et faciliter les négociations. Il précisa également le paragraphe I en rappelant la résolution d'Amsterdam de 1904 et le paragraphe 3 en indiquant clairement qu'avant qu'un conflit serait porté devant le Bureau, il fallait nécessairement, ou bien que l'on eut épuisé toutes les instances du parti, ou bien que les deux parties fussent d'accord pour demander un arbitrage. Le texte qui fut soumis à l'assemblée était rédigé comme suit::

1°. Comme sanction des principes formulés par le Congrès International d'Amsterdam en 1904, relatifs à la nécessité de l'unité du mouvement ouvrier, et après intervention du Bureau Socialiste International, les camarades, qui récemment sont sortis du S.D.A.P. et se sont constitués en S.D.P., déclarèrent par leur adhésion nouvelle au S.D.A.P., qu'ils prennent l'engagement d'exécuter immédiatement la résolution du Congrès de Deventer, concernant la suppression de la Tribune.

2°. Mais on désignera comme rédacteur du nouvel hebdomadaire du parti, outre les deux camarades déjà nommés, un des membres de la rédaction du journal supprimé, sur la base des déclarations faites à Deventer, précisées à la réunion du Comité Central du Parti le 15 mars 1909 et concernant également les relations de ces rédacteurs avec la rédaction du "Volk".

3°. Enfin, il est rappelé à la minorité qu'elle a toujours le droit, après avoir épuisé toutes les instances du parti, ou lorsque la situation du conflit rend désirable la nomination d'un comité arbitral, d'aller en appel devant le Bureau International, dans le cas où des entraves seraient mises à la libre expression de son opinion, bien entendu dans le cadre du programme et de la discipline du parti, et à condition que cette opinion soit exprimée d'une manière convenable.

La discussion fut également longue et mouvementée, mais l'unanimité de l'assemblée, non compris le Comité Central, accepta le projet légèrement amendé. Il n'y eut que deux abstentions qui, le lendemain, se changèrent en vote favorable.

Les amendements ne modifièrent en rien les bases de la résolution. Voici, en effet, le texte qui sortit de ces délibérations (nous soulignons les amendements):

Projet d'arrangement.

1. - Comme sanction des principes formulés par le Congrès international d'Amsterdam en 1904, relatifs à la nécessité de l'unité du mouvement ouvrier et après intervention du Bureau Socialiste International, les camarades qui, récemment sortis du S.D.A.P. et se sont constitués en S.D.P., déclarent par leur adhésion nouvelle au S.D.A.P. qu'ils reconnaissent ce dernier parti, en son programme et en son action générale, comme l'unique organisation du politique du prolétariat et qu'ils veulent fraternellement collaborer à l'œuvre du parti. Par là, ils prennent l'engagement d'exécuter immédiatement la résolution du Congrès de Deventer, concernant la suppression de la "Tribune".

2. - Mais le Congrès de Rotterdam désignera comme rédacteur du nouvel hebdomadaire du parti, - outre les deux camarades déjà nommés, - un des membres de la rédaction du journal supprimé, sur la base des résolutions du parti et des déclarations faites à Deventer précisées à la réunion du Comité Central du parti, le 15 mars 1909 et concernant également les relations de ces rédacteurs avec la rédaction du "Volk".

3. - Enfin, il est rappelé à la minorité qu'elle a toujours le droit, après avoir épuisé les instances du parti ou lorsque la situation du conflit rend désirable la nomination d'un comité d'arbitrage, d'aller en appel devant le Bureau International, dans le cas où des entraves seraient mises à la libre expression de son opinion, bien entendu, dans le cadre du programme et de la discipline du parti et à condition que cette opinion soit exprimée d'une manière convenable.

On remarquera que le premier alinéa (ils reconnaissent ce dernier parti en son programme et en son action générale, comme l'unique organisation politique du prolétariat) n'est qu'une périphrase de la résolution d'Amsterdam de 1904; que le deuxième amendement ("qu'ils veulent fraternellement collaborer à l'oeuvre du parti") renferme une idée contre laquelle ne protestera aucun socialiste conscient; que le troisième amendement (le Congrès de Rotterdam) complète logiquement la résolution antérieure, relative au nouveau journal, dont les premiers rédacteurs ont été nommés par le Congrès de Deventer; enfin, que le quatrième amendement rappelant ("des résolutions du parti"), ne pouvait gêner personne.

Nous disions plus haut que le Comité Central avait réservé son vote. Il l'avait fait, bien qu'individuellement tous les membres eussent également approuvé le texte sorti des délibérations de l'assemblée, et cela, pour ne pas nous lier à une formule définitive. Nous étions d'accord sur le fond et nous ne voulions pas faire échouer les négociations pour une question secondaire de forme.

Le lendemain soir, jeudi 18 mars, le secrétaire du Bureau fut reçu par le Comité Central du nouveau parti constitué depuis 4 jours. Il avait dans la matinée envoyé à ce comité par l'intermédiaire du citoyen Gorter, 1° une copie du texte du projet, 2° une copie de la lettre Wibaut-Roland Holst, expliquant la portée de l'alinéa 2, 3° une lettre du secrétaire du Bureau résumant et précisant encore ce même alinéa.

Voici le texte de cette lettre interprétative qui faisait en même temps un dernier appel à l'union:

Au Comité Central du Parti du S.D.P.

Amsterdam, 18 mars 1909.

Chers camarades,

Vous vous rappellerez que, mandatés par votre groupe, deux des vôtres sont venus à Bruxelles afin d'entretenir de la situation le Comité Exécutif du Bureau Socialiste International. Là nous vous avons exposé un projet d'entente, qui a été considéré par vos délégués comme une base possible de négociation. Notre Comité Exécutif a envoyé alors le secrétaire du Bureau en Hollande afin de négocier avec le

Comité Central du S.D.A.P., sur la base de ce projet et nous avons pu constater avec satisfaction que la résolution, sur laquelle on est arrivé finalement à se mettre d'accord, est beaucoup plus acceptable pour votre parti que le projet original de Bruxelles.

En effet. L'article I n'est qu'une illustration de la résolution internationale d'Amsterdam 1904, disant que de même qu'il n'y a qu'"un" prolétariat il ne peut y avoir qu'un parti ouvrier. Il va de soi que les relations doivent être cordiales, sinon il n'y a pas de collaboration possible.

L'article II indique de quelle manière la propagande pour les idées marxistes aura lieu dorénavant dans le parti. La rédaction du nouveau journal hebdomadaire se composera de trois personnes, dont deux ont été nommés par le Congrès de Deventer et dont la troisième sera choisie par le Congrès de Rotterdam parmi les trois rédacteurs originaux de la "Tribune". On leur adjoindra comme collaborateurs les autres rédacteurs anciens et les nouveaux de la Tribune, plus Ven der Goes.

La fin de cet alinéa fait allusion à l'explication donnée, au sujet de leur conception de la nouvelle feuille, par les camarades Roland Holst et Wibaut et à la déclaration faite à ce sujet par le Comité Central du Parti. Comme il ressort de la correspondance annexée à la présente, la rédaction du nouvel hebdomadaire possède une autonomie entière et aussi pour le point de savoir si les articles seront insérés et quand ils le seront, pleine autonomie pour ce qui concerne le contenu, la propagande marxiste à faire, la discussion de la politique

du jour, l'examen du revisionnisme et même la lutte à mener contre cette tendance. La rédaction s'efforcera d'arriver à une entente pour les points accessoires avec la rédaction du "Volk" mais elle seule aura le droit de juger si un point sur lequel on diffère d'avis est accessoire ou non.

Quant à l'article III, nous n'avons pas à l'amplifier, vous en verrez immédiatement l'importance et la valeur pour la minorité du Parti.

Maintenant que les négociations n'attendent plus que votre approbation finale pour aboutir très probablement à un résultat acceptable pour les deux partis et favorable pour la propagande du marxisme, nous terminons en exprimant l'espoir que vous ne souleverez pas de différends à propos d'affaires accessoires et que votre Comité donnera des preuves de la même largeur et du même esprit de conciliation, et qu'il fera les mêmes sacrifices sur l'autel de l'unité du Parti que nous en avons rencontrés chez les membres du Comité Central du S.D.A.P.

Nous attirons enfin amicalement votre attention sur le fait qu'après avoir accepté l'intervention du Bureau International, et après que celui-ci est intervenu dans un sens favorable pour vous, vous porteriez aux yeux de toute l'Internationale, par le rejet de cette proposition, la faute et l'odieuse responsabilité de l'existence en Hollande de deux partis social-démocratiques, en lutte l'un contre l'autre, qui, par la solution que cette proposition a donnée, est état de chose perdrait toute raison d'être.

Agréez, etc.

Le secrétaire,
Cam. Huysmans.

Le secrétaire apprit dès son entrée que le projet avait été rejeté déjà par la majorité du Comité Central du nouveau parti, et la suite de la discussion lui apprit que deux membres s'étaient déclarés favorables, les citoyens Mendels et Gorter, et 4 voix avaient émis un vote hostile: Wijnkoop, qui avait été délégué à Bruxelles, van Ravesteijn, Ceton et Mme Mensing.

Le citoyen Wijnkoop, qui présidait, expliquait pour quelles raisons le projet était inacceptable pour ses amis. 1° Le projet ne disait pas suffisamment que les deux partis se fusionnaient sur un pied d'égalité. 2° Le projet ne disait pas assez clairement que la liberté d'opinion était garantie. 3° Le projet ne disait pas d'une manière explicite que les rédacteurs rayés seraient réadmis au sein du parti. 4° Le projet devait également déclarer que le parti S.D.A.P. retirait toutes les résolutions du Congrès de Deventer, notamment l'interdiction de la "Tribune". 5° Le nouveau parti exigeait que l'affaire fut liquidée en 15 jours par un referendum urgent.

Le secrétaire du Bureau répliqua que le projet était à prendre ou à laisser quant au fond, mais que l'on pouvait transiger quant à la forme; qu'il ne voyait pas où les deux partis n'étaient pas traités sur un pied d'égalité; que la liberté d'opinion était garantie et restait garantie par l'adhésion du Comité Central du S.D.A.P. à la lettre explicative Wibaut-Roland Holst, adhésion rendue publique et rappelée au second du projet, précisée encore par la lettre interprétative du secrétaire du Bureau; que la réadmission au sein du parti était la conséquence logique du fait que l'on attri-

buait des fonctions officielles aux rédacteurs rayés; que sur toutes ces questions de pure forme il était facile de s'entendre. Mais il déclara qu'il lui était impossible d'exiger du parti S.D.A.P. que celui-ci renonçât à son droit disciplinaire d'exiger la suppression d'un journal, d'autant plus que les rédacteurs de la "Tribune" avaient consenti à renoncer à cette publication, à la condition que des garanties relatives à la liberté d'opinion leur fussent octroyées, qu'au surplus, il était contradictoire de demander en théorie une chose à laquelle on renonçait en fait. Il fit remarquer qu'un "referendum urgent" sur cette question était en ce moment une impossibilité matérielle et qu'il fallait attendre le Congrès de Pâques. Il ajouta enfin, que c'était la première fois que l'on faisait état de ces exigences nouvelles, dont il n'avait pas été question à Bruxelles où les délégués étaient venu exposer tous leurs griefs et non pas une partie de leurs griefs. Il répéta ce qu'il disait déjà dans sa lettre: que ce qui allait éclater maintenant aux yeux de tous, c'était le mauvais vouloir des membres du S.D.P. Il termina en déclarant derechef que si l'on voulait obtenir des satisfactions de forme, il se chargeait volontiers de continuer les négociations sur ce point.

Mendels et Gorter défendirent leur vote favorable au projet, tout en ne se ralliant pas à toutes les considérations émises par le secrétaire.

Le lendemain, vendredi 19 mars, le secrétaire du Bureau consulta privatim quelques membres du parti (S.D.A.P) et ceux-ci n'élevèrent pas la moindre objection à sa demande de modifier éventuellement la forme tout en maintenant intact le fond. Il crut pouvoir continuer les négociations lorsqu'il reçut la lettre suivante:

Amsterdam, 18 mars 1909.

Au secrétaire du Bureau Socialiste International.

Cher camarade,

Comme réponse du Comité Central du P.S.D. nous avons à vous communiquer sous réserve de l'approbation ultérieure de nos membres, que la proposition qui nous a été faite par votre intermédiaire de la part du Comité Central du S.D.A.P. est inacceptable pour nous, et ce, pour mes motifs suivants:

Il manque à cette proposition les points suivants qui constituent pour nous la base indispensable pour une fusion:

1°. L'union des deux partis sur le pied d'égalité.

2°. L'attribution formelle du droit de liberté d'opinion au sein du parti.

3°. L'abrogation des résolutions de Deventer, b et c.

De plus, nous vous prions de nous faire parvenir votre réponse avant ou au plus tard samedi soir, afin que nous ayons encore l'occasion, -si le S.D.A.P. consent à la fusion, -d'ajourner la réunion qui devrait être tenue dimanche prochain à Rotterdam.

Enfin nous estimons indispensable que le S.D.A.P. consulte ses membres par referendum endéans quinze jours.

Salutations fraternelles,
Wijnkoop, président.
M. Mensing, secrétaire.

Cette lettre commençait par une inexactitude. Le Comité Central du S.D.A.P. n'avait pas fait de propositions au S.D.P. La résolution émanait du Comité Exécutif du Bureau Socialiste International et le S.D.A.P. avait bien voulu s'y rallier. Notre étonnement augmenta encore lorsque nous apprîmes que l'on avait communiqué officiellement aux agences des journaux que la proposition du Bureau Socialiste International avait été rejetée. On nous rendit donc les négociations impossibles. On maintenait des prétentions inqualifiables. Ce n'était plus une transaction que l'on voulait. On exigeait la soumission du S.D.A.P. aux volontés d'un petit groupe de 400 hommes. Encore un peu et l'on se comportait comme Charles-Quint à l'égard des Gantois, et l'on aurait exigé que les membres du Comité Central du S.D.A.P. vinsent en chemise, pieds nus et la tête couverte de cendres, demander humblement pardon de leurs fautes passées, présentes et futures.

Le secrétaire du Bureau remit dans son dossier les modifications de forme dont d'excellentes lui avaient été suggérées à la séance de la veille par un homme qui, avec Gortier, avait fait preuve en cette triste soirée d'un rare esprit de clairvoyance et de conciliation, par le camarade Mendels. Il boucla ses malles, parce qu'il

voyait bien que l'esprit d'entente socialiste, qui semblait encore viva-
ce dans l'âme des délégués de Bruxelles, avait complètement disparu et
n'existait plus chez la majeure partie de ceux qui représentaient
le nouveau parti. On posait des conditions que l'on savait inaccepta-
bles. La vérité était donc que l'on ne voulait plus de l'entente.

A son retour à Bruxelles, le secrétaire du Bureau trouva
une lettre du S.D.P. libellée comme suit:

Parti Social-Démocrate.
Secrétariat:
O. Engenbaan, 11.

Amsterdam, 17 mars 1909.

Au Bureau Socialiste International.
Adresse: C. Huysmans, Bruxelles.

Cher citoyen,

Le Parti Social Démocrate en Neerlande, constitué sur un
programme de principes purement social-démocratiques par un congrès te-
nu dimanche dernier 14 mars à Amsterdam dans le local "Handworkers
Vriendenkring" désire s'affilier au Bureau Socialiste International.

Il vous prie par conséquent de l'admettre parmi les
organismes constitutifs du Bureau.

Pour le S.D.P. en Neerlande:
M. Mensing, secrétaire.

Quelques heures plus tard, il reçut une lettre du S.D.A.P.
annonçant que la publication officielle de la résolution du Comité
Central du S.D.P., repoussant la proposition du Bureau, avait obligé
le S.D.A.P. à procéder à un vote définitif et à adopter purement et

simplement le texte élaboré à la réunion du mercredi 17 mars.

Nous apprîmes enfin que le nouveau parti avait convoqué d'urgence un congrès par voie télégraphique pour le 21 mars, et nous reçûmes le 24 mars le rapport suivant:

SSecrétariat du P.S.D.
O. Eeghenlaan, 11.

Amsterdam, 23 mars 1909.

Au Bureau Socialiste International.
Secrétaire: Camille Huysmans.

Cher citoyen,

Après que la réponse faite par notre Comité Exécutif à votre proposition d'attente eut été expédiée dans la nuit du 18 au 19 mars dernier, notre Comité Central émit l'opinion à l'unanimité, dans la matinée du 19, que l'occasion devait être donnée au Parti de se prononcer directement sur le contenu de la réponse qui avait été préconisée et rédigée par la majorité du Comité Central et sur l'attitude à adopter par notre parti dans la suite des négociations. A cet effet, un congrès a été convoqué télégraphiquement pour se réunir dans l'après-midi du dimanche 21 mars. Par voie télégraphique aussi, les sections avaient reçu mandat de tenir une réunion privée samedi soir.

Les pièces jointes à votre proposition à savoir:

1°. l'original du projet signé par vous, 2°. Votre lettre envoyée aux membres du S.D.P. en Hollande au nom du Comité Exécutif du Bureau Socialiste International, 3°. La copie d'une lettre en date

du 10 mars 1909 et signée de H. Roland Holst et F.M. Wibaut au Comité Central du S.D.A.P., furent imprimées avec et en regard la réponse donnée par notre Comité Central comme conclusion à ces documents et à la conférence tenue avec vous à ce sujet. Ces imprimés ont été mis à la poste le vendredi soir, 19 mars de manière que les sections étaient en possession de toutes les pièces nécessaires à leur assemblée du samedi soir.

Le congrès de dimanche midi, ainsi préparé, a donné le résultat suivant:

Après un exposé fait par le Comité Central, après une longue discussion à laquelle prirent part 9 sections représentées sur un total de 10 (a), après que les deux membres du Comité Central qui avaient formé la minorité, lorsque le Comité Central prit une décision sur votre proposition d'intervention eût développé leur avis personnel, la motion (b) fut adoptée par 257 oui contre 135 non et 14 bulletins blancs. Il faut encore remarquer que des 135 voix contre, il n'y en eut que 27 hostiles à la tendance proprement dite de la motion.

La section de La Haye (43 voix) vota contre parce qu'elle avait elle-même une motion de même tendance; celles de Delft (7 voix) et de Leiden (c) (56 voix) votèrent contre parce qu'elles désiraient

(a) Seule une section, comptant 10 membres, manquait à cause de la grande distance et des frais afférents.

(b) Cette motion a été introduite par la section de Rotterdam et amenée par la section d'Amsterdam.

(c) De plus Leiden vota contre parce qu'elle était partisans de l'

que les négociations fussent terminées endéans les huit jours.

La motion de Rotterdam, adoptée à une imposante majorité et qui, comme il ressort de la comparaison, est en concordance absolue avec l'opinion du Comité Central en ce qui concerne la tendance principale, mais la développe et la détaille, est libellée comme suit:

"La section de Rotterdam du S.D.P., réunie pour délibérer au sujet des propositions du Bureau International qui ont pour but l'union du S.D.A.P. et S.D.P.;

Considérant qu'une union des deux partis n'est en réalité possible que si les deux partis déclarent formellement et publiquement que cette union est désirable;

Considérant qu'après une semblable déclaration des deux partis, il serait acquis que le S.D.A.P. a commis une erreur en votant les alinéas b et c. (suppression de la "Tribune" et en cas de non suppression, radiation des trois rédacteurs) de la proposition du Comité Central au congrès extraordinaire du S.D.A.P.;

"Considérant que le journal "La Tribune" n'a jamais renié le programme fondamental du S.D.A.P., mais qu'il l'a au contraire toujours propagé sans l'altérer et par conséquent que les trois rédacteurs de la feuille étant de bons social-démocrates n'auraient jamais dû être rayés d'un parti Social-démocrate;

Considérant que dans un parti social-démocrate, la liberté d'exprimer son opinion et la liberté de critique doivent nécessairement être respectées sans limitation ni la moindre entrave;

Considérant que la critique visant l'expression d'opinions sur les questions de principes ainsi que les actes y afférents commis par les organes dirigeants ou par les mandataires, n'entame pas l'honneur personnel de ces personnes;

Dit qu'il serait désirable qu'il n'existe en Hollande qu'un Parti Socialdémocratique;

Propose au Congrès:

De donner mandat au Comité Central de supprimer le S.D.P. au profit de l'unité socialiste;

aussitôt

1°. que le S.D.A.P. aura décidé par referendum de retirer la résolution de radiation des trois rédacteurs de la "Tribune" et celle de la suppression de la "Tribune" (amendement d'Amsterdam)

2°. que par une résolution, clairement rédigée, le S.D.A.P. aura reconnu pour chacun de ses membres ou pour chaque groupe de ses membres la liberté de propager et de critiquer publiquement, sous

toutes formes, par écrit ou verbalement, les principes formulés par le programme ;

de décider,

de charger le Comité Central de continuer les négociations avec le Bureau International, -sans qu'il s'ensuive que l'action du S.D.P. soit suspendue par ces négociations (amendement d'Amsterdam)- que si le Bureau est prêt à formuler et à présenter au S.D.A.P. des propositions concordant avec les desiderata de cette motion, afin de rendre possible une fusion réelle et s'appuyant sur des bases solides du S.D.P. et du S.D.A.P., dans l'intérêt de la social-démocratie internationale."

Notre Comité Central vous invite, en exécution de cette motion et de la discussion qui a eu lieu au Congrès, de nous envoyer le plus tôt possible votre réponse (a) à notre lettre du 18-19 mars, confirmée et complétée maintenant par la décision du congrès du 21 mars.

Nous attirons encore votre attention sur la lettre qui vous a été adressée le 17 mars 1909 par notre Comité Central pour demander l'admission du S.D.P. parmi les organisations en relation avec votre Bureau.

Notre Comité Central désire également recevoir une prompte réponse à cette demande.

Entretiens, pour le S.D.P. en Neerlande

avec salut fraternel,

Wijnkoop, président.
M. Mensing, secrétaire.

(a) que nous attendions déjà samedi soir (voyez notre écrit du 18-19 mars).

Nous arrivons maintenant à la conclusion de ce long rapport. Les lignes qui précèdent démontrent suffisamment que le Comité Exécutif du Bureau Socialiste International a fait tout ce qui était humainement possible pour rétablir l'unité parmi les socialistes de Neerlande. Pour atteindre ce but, il n'a épargné ni peines, ni efforts, ni démarches, ni prières. Le rétablissement de l'unité lui paraissait possible sur la base de la formule présentée aux deux partis, d'autant plus que cette formule répondait aux griefs des deux délégués venus à Bruxelles, et que la base d'entente adoptée par le S.D.A.P. donnait à ses anciens membres beaucoup plus d'avantages que les dits délégués avaient demandé ou espéré au début des négociations.

Les membres du Comité Exécutif du Bureau étaient de ceux qui, à l'étranger, n'avaient pas été enthousiastes de l'exclusion des rédacteurs de la "Tribune" et ils s'imaginaient loyalement qu'en obtenant du S.D.A.P. ce qui se trouvait formulé dans la proposition d'entente, ils auraient donné satisfaction au groupe scissionnaire. Il n'en a pas été ainsi. A mesure que le groupe de la "Tribune" évoluait vers la constitution d'un nouveau parti, les prétentions de ces camarades se sont amplifiées et ils ont trouvé leur point culminant dans l'adoption de la résolution de Rotterdam, qui a amené le citoyen Mendels à se retirer également du S.D.P. Les membres du S.D.P.

ont eu l'occasion de rentrer au sein du S.D.A.P. la tête haute, ayant à leur disposition un organe officiel pour développer librement leurs points de vue, et en cas de conflit, pouvant compter sur l'avis arbitral et objectif du Bureau Socialiste International. Au lieu de prendre cette attitude, qui les eut haussés dans l'opinion du prolétariat international, ils ont repoussé la main tendue, ils ont posé des exigences qu'ils savaient d'avance condamnées à l'échec, et ils ont transformé leur cause, que d'aucuns ont qualifié de "bonne" cause, en une cause "mauvaise", en une cause indéfendable. Et en écrivant ces paroles sévères, nous nous voyons obligés par élémentaire honnêteté de rendre en même temps hommage à l'esprit fraternel qui, au cours des négociations, a guidé les membres des organes dirigeants du S.D.A.P. On pouvait croire que la résistance viendrait de ce côté. Il n'en a rien été. La résistance est venue du S.D.P. qui, aveuglé par une singulière présomption, a commis une erreur dont forcément, il pâtira.

Nous déclinons donc très nettement l'honneur de négocier encore une entente ultérieure, même si le S.D.A.P. voulait passer par les exigences du S.D.P., et cela, parce que ce dernier pourrait bien renouveler encore l'histoire d'hier et découvrir des conditions nouvelles en cours de route.

C'est la première réponse que nous avons à faire à la lettre, signée Wijnkoop et Mensing.

La deuxième réponse ne sera pas moins explicite.

Le S.D.P. demande son affiliation au Bureau Socialiste International. Or, c'est la section hollandaise, représentée par le S.D.A.P. qui, en première instance, doit donner son avis sur cette requête. C'est la procédure qui a été adoptée lorsque les Socialistes Indépendants de France ont demandé leur affiliation au Bureau et leur admission au Congrès de Stuttgart. C'est la réponse qui a été faite au petit groupe du Socialist Party of Great Britain, lorsqu'il a voulu s'affilier au Bureau sans passer par la Section Britannique. C'est la décision qui a été prise par le Bureau quand les nouveaux statuts ont été élaborés, discutés et approuvés. Mais, le jour où la demande du S.D.P. reviendra devant le Bureau, nous nous réservons de proposer le passage à l'ordre du jour.

Le Bureau n'a pas à encourager, ni directement, ni indirectement, des scissions que rien ne pourrait plus justifier.

Bruxelles, le 3 avril 1909.

Le Comité Exécutif du Bureau Socialiste

International:

Ed. Anseele.

L. Furnémont.

Em. Vandervelde.

Cam. Huysmans, secrétaire.

